

RANDONNÉE CARTOGRAPHIQUE AUTOMOBILE

15^e Opale Classic Tour

20 JUILLET 2024

RÈGLEMENT

- 1- Le Comité des Fêtes et Animations de Sangatte - Blériot-Plage organise le samedi 20 juillet 2024, de 8h à 20h, une randonnée cartographique automobile, dénommée « 15^e Opale Classic Tour », basée sur la lecture de carte et le respect d'un itinéraire, répartissant les équipages en trois catégories « Confirmés », « Touring » et « Initiation ».
- 2- Les randonnées cartographiques ne sont pas des compétitions ni des épreuves de vitesse. Le classement prendra en compte uniquement le respect du parcours imposé. Des contrôles de passages apposés par l'organisation jalonnent le parcours, et c'est le relevé de ceux-ci sur un carnet de bord qui permettra d'établir ce classement, la notion de temps n'intervenant absolument pas.
- 3- Les participants ne seront autorisés à prendre le départ qu'après avoir pris connaissance du règlement et après avoir pris l'engagement de le respecter.
- 4- Les parcours seront tracés sur des routes ouvertes à la circulation publique.
- 5- Chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route ainsi que les arrêtés et prescriptions des autorités locales.
- 6- Une responsabilité civile sera contractée auprès d'une compagnie d'assurances.
- 7- Une « voiture ouvreuse », dans chacune des catégories, ainsi que des voitures de sécurité intermédiaires permettront de veiller au bon déroulement de ces randonnées, prévenant au passage les riverains. Deux autres véhicules, munis de téléphones mobiles, seront en mesure d'intervenir rapidement en cas de problème.
- 8- L'organisation exercera un contrôle du respect de ce règlement et se réservera le droit d'exclure un participant qui ne le respecterait pas.
- 9- Le nombre maximum d'équipages sera limité à 50.